

Procès-verbal de la réunion du CA du 1 juillet 2023 Grau d'Agde 9h00

1-Approbation du CR du CA du 13 mai du 2023

► **Vote : Le CR du CA du 13 mai 2023 est adopté à l'unanimité**

2- Point sur le Budget en cours d'application 2022-23

2-1 Document sur le budget 2022-23 en cours, établi au 30 juin, est distribué à chaque administrateur

Situation à la Société Générale : 113 717,69 €

(Compte courant : 8670,72- Compte rémunéré : 28300,40 - Compte Livret A : 76 746,57)

-Total dépenses (Investissements et Fonctionnement) : 131 132,07 €

-Total recettes (adhésions 129 335,00 -intérêts 1045,11) : 130 380,11 €

RECETTES-DEPENSES : -751,96 €

Coût de la Fête 2023 : 11 135,00€ publication 719,55€

Investissements réalisés 842,24€ (appareil photo pour théâtre, un smartphone, une imprimante...)

Le président souligne l'importance du déficit de cette année : +/- 1000 € qui apparait comme structurel (avec une faiblesse de nos investissements 2022-23).

Le président informe qu'il compte fixer un objectif d'adhésions nettement supérieur à celui de 2022-23 (renforcer la communication : distribution des flyers partout dans nos communes et alentours, annonce dans les médias,)

L'objectif assigné est lié à la situation financière de notre association

On a eu 968 adhérents payants en 2022-23. Il faut revenir à 1200 adhérents (effectif d'avant la crise COVID)

Les pertes d'adhérents dues aux années covid sont celles d'anciens adhérents Il est indispensable de dépenser de l'énergie en direction de nouveaux adhérents.

Il y a 49 adhérents à ce jour au Club (2022-23)

2.2 Vote du tarif 2023-24 des défraiements des professeurs (déplacements et repas entre 2 cours)

Tarif des déplacements : tarif kilométrique (barème fiscal)

► **Vote : La proposition de maintien du tarif fiscal est adoptée à l'unanimité**

► **Vote pour maintenir le tarif quel que soit le nombre de kms parcourus : La proposition est adoptée à l'unanimité**

► **Vote : Le maintien à 18 € du tarif de la participation au repas d'un professeur en mission pour l'UTL entre deux cours est adopté à l'unanimité**

2.3 L'inventaire de l'UTL34 sera actualisé par Robert Guyon et doit l'être avant la prochaine AG électorale de décembre 2023

3- Projet de budget prévisionnel 2023-24 présenté par le président

Etabli en recettes sur les tarifs des différentes adhésions votés au dernier CA

(Adhésion 140€ – Adhésion spéciale Lodève, site jeune, 120€ encore pour un an- Inscription par internet : remise de 5€ - Inscription seulement cours virtuels :50€)

Le Président explique « Je propose d'établir le budget prévisionnel sur 850 adhérents par prudence.

L'an passé 2022-23 : avec 968 adhérents, on a eu une recette de 129 925€ »

« Avec plusieurs tarifs en vigueur, je prévois donc une recette moyenne de $132,598 \times 850 = 112 700€$ pour 850 adhérents

Je vous propose donc un **Budget de fonctionnement prévisionnel minima** de 112 700€ (avec investissement à prendre sur les réserves) »

A : 10 250 9,1%
D : 26 850 23,8%
E : 67 000 59,4%
R : 8 600 7,6%

Si on veut maintenir les dépenses en l'état du niveau des années avant covid et sans déficit il faut trouver 30 000 euros de recette

► Vote du budget prévisionnel de dépenses : le budget prévisionnel d'un montant de 112 700 € est adopté à l'unanimité

4- Préparation de la rentrée 2023-24

1- On a suggéré d'ouvrir les inscriptions dès juillet par internet **or pour ce faire, on a un problème avec l'article 16** au niveau de l'agrément par le bureau des adhérents.

2- D'autre besoin de clarté sont apparus dans différents articles

► D'où une modification nécessaire du RI

4-1 Modifications du Règlement Intérieur proposées

Art 15 : Missions des VP : Définition du rôle de chacun

Art 16 : Le poste et titre du 1^{er} VP → Gestion de l'intérim du président en cas de force majeure

« Ce poste intitulé jusqu'alors « 1^{er} vice-président » induit une ambiguïté sur son rôle. Il n'est pas en conformité avec la loi de 1901, car c'est le président et lui seul qui a tous les pouvoirs.

Ce poste n'a été prévu au RI que pour remplacer le président en cas d'empêchement grave mais son titre est mal libellé. La mission de ce poste n'est qu'une fonction d'intérim. »

Vote pour la suppression proposée du titre de 1^{er} VP :

► La proposition de suppression est adoptée à l'unanimité.

Proposition : Un membre du CA sera désigné pour assurer l'intérim en cas d'indisponibilité, de maladie grave, ou de décès du Président.

► Vote : La proposition de modification est adoptée à l'unanimité

Suite à la démission du CA de Mme Boulmier qui avait été nommée à ce poste d'intérim, le CA propose de désigner le trésorier, M JM Boulmier à ce poste. Celui-ci n'accepte cette fonction que pour la période transitoire jusqu'à la prochaine AG

► Vote : La proposition de nomination de M. Boulmier au poste d'intérim du Président est adoptée à l'unanimité.

Art 16 suite : « Le Bureau a le pouvoir de ne pas agréer un adhérent, connu défavorablement ou pour mauvaise attitude. . »

Vote pour laisser au bureau « le droit de ne pas agréer un adhérent dans un délai de 2 mois

► Vote : La proposition est adoptée à l'unanimité.

Art 21 : Ajout de la mention « Culture et Loisirs » à la dénomination CLUB

► Vote : La proposition du nom : Club « Culture et loisirs » est adoptée à l'unanimité

Art 23 : Représentativité des professeurs 2 élus aux CA :

Proposition de reformulation « les professeurs..... sont représentés par 1 professeur titulaire et 1 professeur suppléant, afin de transmettre au CA les demandes ou questions. Leur rôle est aussi d'accueillir et d'aider les nouveaux à bien s'intégrer »

► Vote : la proposition de reformulation de la mission est adoptée à l'unanimité

Art 24 : Mission des professeurs : la feuille de présence à remplir à chaque cours

Les professeurs sont responsables et doivent s'assurer que la fiche d'appel est bien remplie à chacun de leurs cours.

▶ **Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité.**

Art 25 : Modification du mot « sanction » d'un professeur par « radiation »

▶ **Proposition adoptée à l'unanimité.**

Art 28 : correction d'une faute orthographique :

▶ **Vote : Proposition de la correction adoptée à l'unanimité.**

Art 30 : Ajout de la mission pour les professeurs de **contrôle des cartes :**

▶ **Vote : Proposition adoptée à l'unanimité.**

Art 35 : Ajout d'un cours : cours de conversation en Langue :

▶ **Vote : Proposition adoptée à l'unanimité.**

Art 44 : Registre mémoire.

Le registre n'est plus obligatoire, mais il existerait des risques si ce dernier n'est pas tenu ; il doit être parafé par le Président. A la fin de chaque mandature il doit être présenté et validé par le CA.

▶ **Vote : proposition adoptée à l'unanimité.**

▶ **Le nouveau Règlement Intérieur modifié et adopté est applicable dès le 02 Juillet 2023.**

Il sera affiché dans les sites quand c'est possible et sur le site internet à la rubrique « fonctionnement »

4-2 Les cartes d'adhérents et fiches d'inscription

4-3 Dates d'inscription des étudiants dans chaque site en septembre

4-5 La communication de l'UTL34 : Publicité via les flyers, affiches chez commerçants, médiathèques.etc..., via les médias

4-5 Cours à effectifs tendus

Rajouter sur la fiche d'inscription à la liste des cours à effectifs tendus 2 cases pour les 2 cours qui ont été oubliés.

Il y a moins de cours à affectifs tendus cette année. Les professeurs qui n'ont pas choisi de rendre leur cours à effectif tendu doivent accueillir tout le monde et si nécessaire on pourra limiter leur effectif au nombre de personnes inscrites dans leur cours au jour où on limite l'effectif.

4-6 Organisation des conférences 2023-24

Il sera proposé un planning de conférences, dès que possible (courant octobre). Il est adopté l'idée de privilégier pour les conférences, les créneaux libres de l'EDT dans chaque site, pour ne pas supprimer des cours réguliers.

▶ **Vote : Cette proposition est adoptée à l'unanimité**

4-7 Calendrier Universitaire 2023-2024

▶ **Vote : La date de fin de l'année 2023-24 est fixée à l'unanimité au 24 mai 2024**

Après échanges avec les membres du CA, le Président **propose 2 dates de rentrée 2023-24 au vote du CA le 25/09 ou le 2/10**

▶ **Vote : La date de début de l'année retenue par vote majoritaire est le lundi 25 septembre 2023**

4-8 Information du Président au sujet du site de Pézenas

Un nouveau proviseur est nommé à la rentrée au Lycée de Pézenas qui accueille l'UTL34
La chef d'établissement actuelle a proposé de renouveler la convention avec l'UTL en la proposant au CA de l'établissement avant son départ, pour que l'UTL puisse organiser son EDT dès fin juin.

► Cette convention a été votée à l'unanimité par le CA du lycée.

Il est précisé qu'on mettrait à disposition de l'UTL, 3 salles possibles :

La salle d'exposition – ou l'amphi ou une salle K

4-9 Information de la VP chargée des Etudes sur l'emploi du temps 2023-24 (Version 0)

Michèle Jegat soumet l'emploi du temps prévu à ce jour. A priori cette version 0 de l'emploi du temps qui peut être modifiée pendant les vacances ou à la rentrée sur demande éventuelle d'un professeur ou pour besoin de service, n'attire aucune observation des administrateurs (mise à part l'inconnu, à la rentrée, de la mise à disposition d'une autre salle par la Mairie de Lamalou, pour les cours de l'UTL, le centre Ulysse étant fermé pour travaux pendant 1 an.

Elle informe que quelques professeurs qui exercent depuis des années quittent leur fonction de professeur régulier mais proposent des conférences ou des cours virtuels.

Il y a quelques professeurs nouveaux mais très peu

5- L'UFUTA et NOUS

5-1 AG 2023 à Saint Germain en Laye le 13 juin 2023 :

Compte rendu de Mme Clapies du déplacement de la délégation UTL34 à l'AG de l'UFUTA à Saint Germain en Laye en juin 2023

5.2 Le concours des Chardons UFUTA 2024 :

L'UTL34 recevra et organise le concours des chardons de UFUTA 2024 fin mai 2024. A cette occasion, pour les délégations des nombreuses structures de l'UFUTA, l'ITL34 a réservé l'hébergement au Lazaret à Sète. Il est rappelé que chaque structure UTL/UFUTA qui participera, finance son hébergement.

Pour la location des salles, l'organisation, la logistique, l'animation, l'UFUTA verse à l'UTL 34 une avance de 2500 € et si besoin complète par un 2eme versement de 2500€.

Néanmoins l'UTL34 va rechercher des subventions régionales, municipales, nationales et des mécènes locaux pour cette manifestation nationale des universités.

L'UFUTA (Union Fédérale des Universités de Tout Age) permet de fédérer, de connaître les autres universités de France, d'échanger autour des problèmes ou des réussites de chacune et de trouver des solutions partagées entre toutes les structures adhérentes.

Les trophées Chardons d'or et d'argent que l'UTL doit proposer pour le concours des Chardons pour récompense aux lauréats de chaque catégorie, sont en cours de création.

L'artiste qui se veut bénévole, nous proposera une maquette pour septembre.

Il est évident que l'UTL financera les matières premières de ces créations.

5.3 Cours de l'UTL34 en Visio proposés aux structures de l'UFUTA

4 professeurs de l'UTL34 ont accepté le principe de proposer des cours en Visio aux structures de l'UFUTA qui seraient intéressées par des cours qu'elles ne peuvent pas proposer à leurs adhérents.

Les structures qui ont émis un intérêt souhaitent la non concurrence avec leurs cours et garder le contrôle de leurs adhérents à ces cours en Visio.

► **Vote : Le CA se prononce à l'unanimité pour que l'UTL34 propose quelques cours virtuels de nos professeurs UTL34, aux structures de l'UFUTA**

Le Président et le trésorier vont étudier le coût financier à proposer aux UTL intéressées via l'UFUTA

6- Fêtes conviviales à l'UTL : en cours d'année ou en fin d'année

6-1 Bilan très rapide de la fête 2023 (repas inscrits- repas consommés,)

Cette année 11500€ (433 repas payés) (un bon nombre d'absents dû au changement de salle au dernier moment)

6-2 Perspective 2023-24 au sujet de l'organisation ou pas de la fête traditionnelle de fin d'année

- ▶ Décision au prochain CA sur maintien ou non de la fête
Si oui date et lieu ?

7 – Calendrier des réunions :

7.1 Réunion de prérentrée avec les VP et les membres du Siège : le Jeudi 31 aout 2023 à 9h00

7.2 Fêtes municipales des associations auxquelles participent chaque site de l'UTL34 → informer M Barale pour qu'il inscrive les dates de ces manifestations sur le site internet de l'UTL en direction des adhérents ou futurs adhérents.

7.3 Réunion des Professeurs en septembre 2023 avant la rentrée du 2 octobre (salle indisponible le 23 septembre)

7.4 Penser à établir le calendrier des réunions du CA et Bureau de sept 2023 → décembre 2023 (jusqu'à l'AG électorale)

7.5 Le Président prévoit des réunions conviviales et d'information avec les adhérents dans chaque site en octobre 2023 associant Président, étudiants, professeurs de chaque site, représentant du Club.

9 – Question diverse

Le président informe qu'il a donné une mission à Mme Fournier, Vice-présidente du Club : « Culture et Loisirs » d'organiser une commission restreinte qui rendrait visite à chaque site pour faire le bilan, relever les doléances et faire des propositions au président.

Le Secrétariat

Michèle Jegat et Christiane Clapies

Le Président

Stéphane Ravaille